

Intervention Sylvia

**Avant de vous parler de notre programme, je souhaiterais tracer un rapide historique de « l'affaire des Quartiers Sud ».**

De 1993 jusqu'à cette année, la plaine du sud de notre village a subi 20 inondations dont 7 se sont traduites par des arrêtés ministériels classant Caumont en zone de catastrophe naturelle.

Durant ces épisodes, les riverains ont été bloqués chez eux, chez des amis ou à l'hôtel.

Les fosses septiques ont débordés, rendant les chemins inondés impraticables, privant les enfants d'école et les adultes de travail...

Si l'aggravation des inondations des quartiers sud est alarmante aux yeux des riverains, il semblerait qu'elle n'ait pas été une préoccupation pour les diverses municipalités qui se sont succédées.

Depuis l'acquisition, en 2003, de ce terrain inondable, qui devait à l'origine devenir un parking, la majorité actuelle en a changé le POS, le rendant constructible.

Il a été proposé un projet de construction de 3 bâtiments pour une totalité de 34 logements, le tout bâti sur pilotis de 1,20m. Cette réalisation aurait entraîné le rehaussement du Pré du May avec toutes les servitudes nécessaires : garages parkings, voiries etc...

Un collectif de riverain, dont je fais partie, a été constitué et s'y est opposé au projet, auprès du tribunal administratif de Nîmes.

Après bien des difficultés et des rebondissements, le terrain a finalement été classé « agricole non constructible » en novembre 2013.

Grâce à l'action des riverains, le permis de construire a été annulé le 2 février dernier par le Tribunal Administratif, alors qu'il avait été découvert entre temps un nouveau permis modificatif qui relançait l'hypothèse de constructions.

**Dans le cadre de notre projet, la prévention des inondations sera entre autre une de nos priorités, avec comme axes principaux :**

- La protection des Caumontois et de leurs biens dans le respect de chacun.
- L'étude du phénomène inondation, avant d'engager des dépenses qui se révèlent par la suite inutiles ou non adaptées.
- L'interdiction toute construction dans les quartiers sud sans en avoir auparavant étudié les conséquences sur l'existant dans le respect de la loi en tenant compte des PPRI et PLU.

Par ailleurs tous les terrains communaux inondables seront laissés à la nature : non rehaussés, ils seront mis en valeur et leur accès facilité.

Des zones de repos et loisirs seront aménagés, afin que les Caumontois puissent se les approprier et ce, dans un esprit de courtoisie, de concertation et d'ouverture.

**Je vous remercie de votre attention et passe la parole à Ghislaine Roubaud qui va vous parler du cadre de vie, de la voirie et des canaux.**